



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 27 septembre 2012*

Communiqué de presse

## **Primes d'assurance maladie 2013 : légère hausse pour les adultes, baisse pour les enfants**

*Les primes d'assurance maladie augmentent en moyenne de 1,6 % pour les adultes et de 3,7% pour les jeunes adultes, mais elles baissent de 3% pour les enfants dans le canton de Fribourg pour l'année 2013. Le canton met à disposition un numéro de téléphone et une page internet pour que chaque assuré-e puisse analyser sa situation. Enfin, un point conseil public sera organisé de 9 h à 13 h dans les locaux de « Fribourg pour tous » les 7 et 10 novembre 2012.*

### **Les primes fribourgeoises dans la moyenne suisse**

La hausse moyenne des primes est de 1,6% pour les adultes et 3,7% pour les jeunes adultes. Elle baisse même de 3% pour les enfants. Les primes moyennes dans le canton de Fribourg restent parmi les plus basses des cantons romands. A titre d'exemple, la prime moyenne pour un adulte s'élève à 364,75 francs par mois. Seul le canton du Valais a, avec 334,52 francs, une prime moyenne plus basse que celle de Fribourg. Dans les autres cantons romands, ces primes sont de plus de 390 francs par mois, pour atteindre 469,65 francs dans le canton de Genève. Au niveau suisse également, les primes fribourgeoises restent en dessous de la moyenne : 387,70 francs pour les adultes (364,75 francs à Fribourg), 353,08 francs (336,07 francs) pour les jeunes adultes et 89,35 francs (83,74 francs) pour les enfants. Néanmoins, l'augmentation pour 2013 calculée par les assureurs-maladie et approuvée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour les caisses-maladies fribourgeoises représente des dépenses importantes pour beaucoup de ménages. Toutefois, il faut relever qu'un tiers des Fribourgeois-e-s bénéficient d'une réduction des primes.

### **Intervention auprès de l'OFSP**

Le taux d'augmentation moyen des primes est, tout comme l'année dernière, supérieur à l'évolution des coûts de la santé. Par conséquent, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) est intervenue auprès de l'OFSP (organe de surveillance de l'assurance maladie). Dans le cadre de la procédure d'approbation des primes 2013, elle a demandé à l'OFSP d'intervenir auprès des assureurs afin de garantir des primes qui couvrent effectivement les coûts de la santé par canton et que les primes restent le miroir des coûts. De plus, la DSAS a insisté pour que des augmentations de primes durant l'année soient absolument évitées. De telles augmentations créent des soucis et des complications inutiles pour

les assurés et sapent considérablement la confiance de la population dans le système de l'assurance-maladie actuel.

De même que l'année passée, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) tient à relever que la hausse des primes n'est pas la conséquence d'une explosion des coûts de la santé due à une surconsommation des soins par les assurés. Les coûts de la santé sont une préoccupation majeure pour la DSAS. Ces dernières années, plusieurs mesures ont été prises afin de mieux contrôler ces coûts, en particulier la planification hospitalière. Le canton constate néanmoins avec regret que malgré les efforts fournis, le système de fixation des primes ne lui permet d'exercer qu'une influence marginale sur leur augmentation.

—

### Où s'informer ?

Les écarts entre les montants des primes peuvent varier fortement d'un assureur à l'autre, selon l'âge de l'assuré ou encore selon sa région de résidence. Comme chaque année, les personnes qui le souhaitent ont la possibilité de changer de caisse-maladie d'ici au 30 novembre 2012. Afin qu'ils ou elles puissent au préalable analyser leur situation et prendre une décision en connaissance de cause, plusieurs moyens d'information existent :

1. Les assuré-e-s peuvent s'adresser au numéro 026 305 29 38 pour demander des informations par courrier.
2. La DSAS met également à disposition les informations utiles via son site internet ([www.admin.fr.ch/dsas](http://www.admin.fr.ch/dsas)) et celui du Service de santé publique ([www.admin.fr.ch/ssp](http://www.admin.fr.ch/ssp)).
3. Les assuré-e-s peuvent également demander des informations complémentaires au Département fédéral de l'intérieur sur le site [www.priminfo.ch](http://www.priminfo.ch), qui contient le calculateur de primes de l'Office fédéral de la santé publique, ou par téléphone au 031 324 88 02.
4. Des informations détaillées sur l'octroi des subsides et sur le changement de caisse-maladie pour les personnes bénéficiant de subsides peuvent être obtenues sur le site [www.caisseavsfr.ch/rpi](http://www.caisseavsfr.ch/rpi) ou au numéro de téléphone 026 305 45 00 (en français) et 026 305 45 01 (en allemand) desservi par la Caisse cantonale de compensation AVS durant les heures de bureau.
5. Enfin, un point conseil sera organisé par la DSAS avec la collaboration de la Fédération suisse des patients (Service aux patients Fribourg) de 9 h à 13 h dans les locaux de « Fribourg pour tous » les 7 et 10 novembre 2012 ([www.fribourgpourtous.ch](http://www.fribourgpourtous.ch))

### Contact

—

DSAS, Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, T +41 26 305 29 04 (15h30-16h00)

### Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, conseillère scientifique, M +41 79 347 51 38 (à partir de 15h)